

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 janvier 2026**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 33  
Absents excusés : 04

Date de convocation : 15/01/2026

**Délibération N° D-2026-2201-05**

Membres présents : 33 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, JACOB Chantal, ROTH Mireille, BOEHLER Denise, RAPINAT Fabienne, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUETTMANN Pierre, KRIEGER Laurent, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur BOHR Freddy a donné pouvoir à M. LASTHAUS Jean-Claude pour voter en son nom.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à M. BURGER Gaston pour voter en son nom.

Monsieur HELLER Jean-Luc a donné pouvoir à M. GROSSKOST Alain pour voter en son nom.

Madame BAUER Liliane a donné pouvoir à M. JACOB André pour voter en son nom.

Madame HALTER Estelle a donné pouvoir à M. LAMBERT Jean-Charles pour voter en son nom.

Membre absent excusé : 4/37

Messieurs ROTH Pierre, MICHEL Roland.

Mesdames DYEUL Aurélie, DIETRICH Isabelle.

**Objet : Service de location de vélo à assistance électrique : mise à jour des conditions générales de location**

Le Président expose que le service de location de vélos à assistance électrique de la communauté de communes a été créé en 2024. Après deux saisons de fonctionnement, une mise à jour des conditions générales de location initiales est proposée, de manière à préciser les modalités de location, d'annulation de réservation, ainsi que la tarification, et porte plus particulièrement sur les évolutions suivantes :

- la suppression de la condition de résidence sur le territoire intercommunal pour accéder au service de location ;
- l'instauration d'un dépôt de garantie, sous la forme d'un mandat de prélèvement SEPA, d'un montant de 1 000 € par vélo loué ;
- l'évolution des conditions de renouvellement des contrats de location, permettant désormais plusieurs réservations non consécutives par un même usager au cours d'une même année ;
- l'ajout d'une prestation de nettoyage, facturée à l'usager en cas de restitution d'un vélo dans un état de propreté insatisfaisant.

Après délibération, le Conseil communautaire  **valide**, à l'unanimité, les nouvelles conditions générales de location.

Fait à Truchtersheim, le 26 janvier 2026

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL